



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-14 ABROGEANT ET REPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2021-06 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le ***Règlement n° 2024-14 abrogeant et remplaçant le Règlement n° 2021-06 relatif au traitement des élus municipaux de la MRC de Nicolet-Yamaska***, adopté par le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, lors de son assemblée du 18 décembre 2024, est entré en vigueur le 19 décembre 2025.

Le règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au [Réglementation - MRC de Nicolet-Yamaska \(mrcnicolet-yamaska.qc.ca\)](https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/Réglementation)

Fait et donné à Nicolet, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-Trésorière